

# MILA

# BERRI

« Il paraît chaque jour plus évident que la croissance économique ne se poursuit qu'au prix d'une décroissance écologique, tout comme une tumeur cancéreuse ne s'alimente qu'au détriment de l'organisme qu'elle épuise : dans les deux cas, le bilan final est désastreux. »

Jean-Marie Pelt (1933-2015), *L'Homme re-naturé*, 1977

Année 9, n° 12 - janvier 2016  
ISSN : 1967-5232

Editorial Janvier 2016

### Dans ce numéro :

Editorial	1
Un nouveau siège pour l'intercommunalité	2
Duboscoa II - Le retour	2
La loi NOTRe et les droits de l'opposition	2
Il faut raison garder !	3
Zone commerciale d'Ametzondo : Inter IKEA Centre Group	3
EPCI : consultation favorable	4
LGV : contradiction et échec financier, mais en avant toute !	4
Hausse des impôts : et de 8 !	5
Assainissement collectif : des choix contestables	5
Taxe d'aménagement : hausse démesurée	6
Adhésion	6

Cher Milafrangar, chers amis,

« La voie de la violence et de la haine ne résoudra jamais les problèmes de l'humanité »

En ce début d'année, nous tenions à avoir une pensée pour toutes les victimes et les familles qui ont été endeuillées par les actes barbares qui ont touché notre pays durant l'année 2015.

Cependant, nous ne devons pas tomber dans le pessimisme ambiant. Nous devons avoir confiance en l'avenir car il nous est donné de le construire.

C'est ainsi qu'au plan local, à partir de 2016, grâce à la réforme territoriale, nous nous engagerons vers la mise en place d'une unique communauté de communes pour le Pays Basque au lieu de 8 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération comme aujourd'hui.

Nous rationaliserons nos investissements et les projets ainsi seront mieux répartis sur le territoire .

Nous supprimerons et fusionnerons un très grand nombre de syndicats intercommunaux afin d'être plus efficace et économe.

Sur la commune, il nous faudra mettre en chantier, sur un projet commun, le centre de loisir et l'agrandissement de l'école publique. Projet que nous avons dès son début, voulu construire sur le périmètre de la cantine et de l'école publique, pour des raisons pratiques et économiques, alors que la majorité municipale le voulait ailleurs.

Nous soumettrons en fin d'année à enquête publique le nouveau PLU de Villefranque que nous aurons mis en conformité avec les lois du Grenelle de l'Environnement.

Enfin, nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur et de réussite pour l'année 2016 et nous vous réaffirmons avec sincérité un grand merci pour votre confiance.

### Les membres de Mila Berri

Milesker zuen sustengua ekartzea gatik eta, bihotz bihotzetik, URTE BERRI ON deneri. Iraun dezala gure itxaropen leialak eta segi dezagun urratsez urrats ildo sakonean.

### Mila Berri'ko kideak

### MILA BERRI :

Responsable publication :  
*Roger Harguindeguy*

Comité de Rédaction :  
*Alain Goutenegré*  
*Françoise Mallé,*  
*Jean-Michel Gabarrus,*  
*Nathalie Behoteguy,*  
*Sébastien Duprat*

Responsable diffusion :  
*René Gillet*

*Ne pas jeter sur la voie publique*

## Un nouveau siège pour l'intercommunalité Nive-Adour

Un projet d'un nouveau siège pour la CCNA (Communauté de Communes Nive-Adour) vient d'être voté pour un montant de **1 512 692€** (pour la construction) et **276 327€** (pour l'achat du terrain) soit presque **1 800 000€ TTC** ; sachant qu'il faudra rajouter l'ameublement, les études...

Ce projet arrive au moment où le préfet vient de proposer aux 158 communes du pays-basque de se regrouper en une grande communauté de communes unique, projet pour lequel elles ont été amenées à donner un avis en novembre et qui devra être voté de manière officielle par toutes les communes en avril prochain.

Si ce projet est accepté par la majorité des communes et de ses habitants, cet EPCI verra le jour dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dans le cas contraire, c'est le préfet qui créera de nouvelles intercommunalités beaucoup plus vastes qu'à ce jour.



Résultat : quel que soit la décision prise en 2016, **notre communauté de communes Nive Adour est amenée à disparaître**. Bien sûr, certains services continueront d'exister mais d'autres seront englobés par la nouvelle structure.

### Alors pourquoi une telle précipitation à construire ce nouveau siège ?

N'aurait-il pas été beaucoup plus sage d'attendre quelques mois pour faire évoluer le projet en fonction du nouveau contexte et des nouveaux choix qui seront fait au printemps 2016 ?

Toujours de la précipitation et des dépenses gigantesques avec l'argent du contribuable donc avec **notre argent** !

### Duboscoa II, le retour

Notre zone artisanale Duboscoa est aujourd'hui saturée et un projet d'extension est prévu depuis déjà plusieurs années.

Le projet initial prévoyait une extension sur 5 ou 6 hectares mais pour des questions de *rentabilité (?)*, il est prévu aujourd'hui une **extension sur près de 13 hectares** dont une grande partie sur **des terres agricoles cultivées** et utiles à nos agriculteurs.

Alors que la communauté de communes Nive Adour vient d'investir en 2014, 218 000 euros HT (dont une partie financée par la commune) pour la réfection totale de la voirie de la zone Duboscoa existante, voilà que cette route ne pourra même pas être utilisée pour rejoindre la nouvelle zone : « *trop coûteux et un terrain privé à traverser* » !

**La solution la plus adaptée serait de créer un nouvel accès au-dessus de la déchetterie avec un giratoire en bas.**

**Vu le relief du terrain et les travaux envisagés, pas sûr du tout que ce soit la meilleure solution !**

La création de zones d'activités est certes importante pour notre village mais de là à détruire une telle surface agricole au mépris des rares agriculteurs qu'il nous reste, le choix est un peu hasardeux.

Si nous commençons par aménager, en collaboration avec les deux propriétaires privés, les deux zones jouxtant la zone artisanale Lantegia (ancienne tannerie), **déjà assainies**, il y aurait de quoi accueillir largement selon nous, les artisans du secteur qui souhaitent y créer leur dépôt.

### La loi NOTRÉ et les droits de l'opposition

La loi NOTRÉ (Nouvelle organisation territoriale de la République) a été publiée le 7 Aout 2015.

Outre l'élaboration et la révision des schémas départementaux de coopération intercommunale et leur mise en œuvre, le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes et d'agglomération, la mutualisation des services et d'autres mesures, l'article 83 de cette loi stipule : *dans les communes de 1000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et la gestion du conseil municipal sont réalisées par la commune (ex :un bulletin municipal), un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Ces dispositions entreront en vigueur à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux (mars 2020).*

Avant même que cette loi existe, dans les premiers mois de la présente mandature, nous avons demandé à avoir un espace dans le « Gure Milafranga ». IL nous a été rétorqué que la loi ne le prévoyait pas. Certes, c'était vrai mais n'aurait-ce pas été faire preuve d'ouverture démocratique que de l'accepter !!

Notre demande n'était pas infondée puisque la loi aujourd'hui va l'exiger en 2020. Peut être est ce l'occasion à la majorité actuelle d'ouvrir cet espace à la minorité avant même l'application de la loi en 2020.

**Ce serait un bel exemple pour la démocratie ...!!**

## Il faut raison garder !!

Le projet de construire le centre de loisir sur le terrain de Samacoitz est heureusement abandonné.

Lors du dernier Mila Berri, lors de nombreux conseils municipaux, nous avons écrit et dit notre opposition pour l'implanter sur ce terrain. Les raisons étaient multiples : trop éloigné des deux écoles, surcoût financier, nécessité d'y adjoindre une cours de récréation, des sanitaires déjà présents dans le périmètre de l'école publique et de la cantine...

La croissance importante de la population du village nous oblige déjà depuis la rentrée scolaire de septembre 2015 d'accueillir des enfants dans un bâtiment provisoire en location. L'arrivée de nouvelle population nous obligera également très rapidement à nous poser la question de l'agrandissement de la cantine communale.

**En fait c'est un projet global de refonte du périmètre des deux écoles qu'il faut entreprendre :** agrandissement de l'école publique, construction de salles pour le centre de loisir et agrandissement de la cantine.

Ce projet de grande envergure nécessitera de gros investissements que l'on peut qualifier d'investissements nécessaires et d'avenir. On peut donc se réjouir de l'abandon du projet de construire un seul centre de loisir sur la propriété Samacoitz qui était une hérésie.

Peut être que pour une fois nous avons été entendus ou écoutés. A moins que cela soit uniquement des contraintes budgétaires, engendrées par de trop nombreuses dépenses non prioritaires qui soient à l'origine de ce revirement à 180°

**Chronologie de l'abandon du projet (ou Navigation à vue) :**

**Conseil Municipal du 23 décembre 2014.** Demande de subvention pour la construction du centre de loisirs sur la propriété Samacoitz 800 000 €. **Nous votons contre**

**Conseil Municipal du 3 mars 2015 :** dépôt du permis de construire pour le centre de loisirs sur cette propriété. **Nous votons contre**

**Conseil Municipal du 31 mars 2015 :** Abandon du projet de construction du centre de loisir sur la propriété Samacoitz (Seulement quelques jours après avoir voté le permis de construire) !!!

**Conseil Municipal de 15 septembre 2015,** Report de l'achat de la propriété Sanacoits sur 9 ans soit en moyenne 80 000 € par an

Coût de revient final cumulé (y compris la facturation 2013 à 2015) = 772 503,16 €

## Zone commerciale d'Ametzondo (Inter IKEA Centre Group)



Fin août un géant de l'ameublement qui, selon une étude du magazine *Pacific Standard*, consomme annuellement 1% des réserves mondiales de bois, s'est installé sur notre territoire. Si certains y trouvent beaucoup d'intérêts, d'autres s'interrogent sur les raisons qui ont poussé nos élus à se mobiliser pour accueillir un tel groupe près de chez nous.

Aujourd'hui, dans de nombreuses régions, les élus se battent pour créer à qui le plus grand complexe commercial à qui les plus grandes infrastructures ... Pourquoi ? Pour la gloire personnelle, pour la fierté d'avoir réussi un tel projet ?

A l'heure où notre société laisse une population toujours plus nombreuse à la marge, l'arrivée de grandes enseignes ou de grandes zones commerciales ne résoudra rien, voire même, aggravera la situation.

Notre modèle économique est malade et de nombreux économistes renommés le disent. Alors, jusqu'à quand cette escalade toujours plus grande vers une consommation effrénée, démesurée, du tout jetable ?

Personne n'aurait donc compris que le « porte-monnaie » de nos concitoyens n'est pas extensible et que ce qui sera consommé chez l'un le sera en moins chez le voisin ?

Curieuse façon de penser même chez nos élus qui se sont battus pour accueillir cette enseigne dans une zone marécageuse, totalement inondée en septembre 2009, où personne n'aurait jamais dû obtenir un permis de construire.

Et voilà qu'aujourd'hui, certains de ces décideurs qui ont œuvré pour ce projet se rendent compte que les retombées vont être négatives pour les petits commerces locaux, dont ceux du centre-ville de Bayonne tout proche. Certes, un certain nombre d'emplois seront créés, mais combien seront dans le même temps détruits aux alentours ?

## EPCI : consultation favorable

La loi réformant l'organisation des territoires (loi NOTRe) a été votée cet été, et le Préfet a engagé la procédure de révision de la carte intercommunale, en proposant pour le Pays Basque un seul Etablissement

Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les conseils municipaux ont donné un premier avis sur la proposition du préfet (entre octobre et novembre 2015) et auront à voter définitivement au printemps prochain.

Le résultat du premier vote consultatif de cet automne est sans appel :

- ⇒ **112 municipalités**, dont Villefranque, (71,61%) ont voté **POUR** représentant 193 518 habitants (67%),
- ⇒ **45 municipalités** (28,39%) ont voté **CONTRE** représentant 101 730 habitants (33%)
- ⇒ une seule est hésitante (Estérençuby pour 357 habitants).

Soulignons le poids de quatre communes de l'Acba dans le vote négatif: Anglet, Biarritz, Bidart, Boucau, représentent à elles seules près de 80% de la population ayant voté non.

Nous pensons que ce projet est une chance unique pour notre territoire :

- ◆ Ce territoire sera la seconde intercommunalité de la future grande région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et donc un partenaire incontournable qui pourra vraiment peser contrairement à un territoire qui serait morcelé en 3 ou 4 EPCI.
- ◆ Il permettra des politiques publiques prenant en compte l'ensemble du territoire avec une meilleure efficacité (pour le transport, le tourisme, l'économie, l'agriculture, etc.)
- ◆ La mutualisation des atouts de chaque territoire (côte/intérieur) sera prise en compte
- ◆ Une officialisation enfin reconnue du territoire du Pays Basque
- ◆ La coopération avec les territoires voisins sera plus cohérente et n'en sera que meilleure.

Nous souhaitons, comme l'ensemble des communes de notre canton, que les points sur la gouvernance et la fiscalité soient clarifiés pour que l'EPCI unique pour le Pays Basque voit le jour au 01 janvier 2017.

## LGV : contradiction et échec financier, mais, en avant toute !!

« Le choix des majorités précédentes a été au développement à tout crin de nouvelles lignes. La priorité doit changer. Il s'agit de faire baisser l'âge moyen du réseau, de concentrer les moyens humains et financiers sur les lignes les plus empruntées, sur les transports du quotidien ». Miser sur le « Tout TGV » a été qualifié « d'erreur » au siège de la SNCF le 15 juillet 2015.

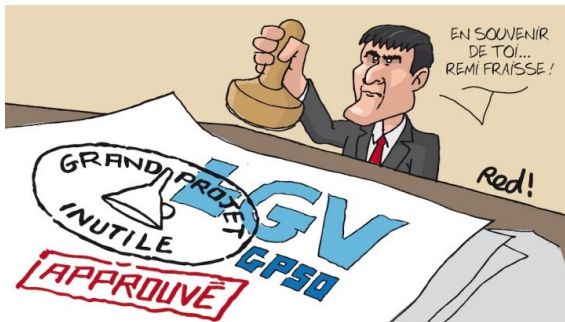
Qui parle de cette façon ? Le premier ministre en personne, Manuel Valls !! Enfin des paroles teintées de clairvoyance dans la bouche d'un homme politique de premier plan.

**Après une enquête publique qui donnait un avis défavorable** au projet GPSO pour les tronçons Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse en pointant ses « insuffisances et faiblesses » :

- gain de temps « peu probant » entre Bordeaux et Dax, « infrastructure lourde et coûteuse pour un service non garanti »,
- « financement public incertain »,
- « rentabilité socio-économique insuffisante », « alternatives à la grande vitesse insuffisamment explorées »,
- quant au développement économique, il se « concentrera autour des gares des deux métropoles et drainera l'emploi au détriment du développement local », etc.

Toute l'argumentation des pro-LGV vole en éclat. Le projet aurait donc du plomb dans l'aile ?

Que nenni ! **Le gouvernement a malgré tout déclaré ce projet d'utilité publique en septembre** afin de faire plaisir à certains grands élus ! Le projet va donc continuer contre l'avis d'une grande partie des citoyens concernés.



L'argument financier sera peut-être déterminant : en effet, le tronçon entre Tours et Bordeaux doit faire face à un blocage momentané des crédits de la part des banques « en raison des risques financiers qui pèsent sur la pérennité de ce projet ». Lisea, la société concessionnaire, issue d'un PPP (Partenariat Public Privé), pourrait donc se retrouver en défaut de paiement. Elle négocie actuellement le nombre de trains qui circuleront sur ce trajet entre Paris et Bordeaux, elle souhaite 19 allers-retours pour atteindre l'équilibre financier alors que la SNCF n'en propose que 13 avec des rames Euroduplex de grande capacité. Car en effet avec 19 A/R, la SNCF perdrait 165 millions à cause des péages trop élevés demandés par Lisea et un taux d'occupation des trains insuffisant. Qui emportera ce bras de fer ?

Mais n'ayons pas trop d'inquiétude, Lisea pourra toujours faire appel à l'Etat qui a garanti 80% des dettes du concessionnaire ! C'est ce qu'on appelle la théorie de la privatisation des bénéfices et de la socialisation des pertes...

Vous trouverez sur le site du CADE: <http://www.cade-environnement.org> des informations complètes, régulières sur ce sujet et beaucoup d'autres.

## Hausse des impôts : Et de 8 !!

Pour la huitième année consécutive, la majorité municipale a voté en 2015 une nouvelle augmentation des impôts locaux.

2% de hausse, ce qui représente 34 000 €uros de prélèvements supplémentaires sur la tête des milafrangar.

**Cette hausse est injustifiée et injuste** car même si l'Etat diminue ses dotations, la croissance constante de la population de Villefranque comble largement notre budget.

**A notre refus d'augmenter les impôts, le maire et ses adjoints, nous répondent à chaque fois que « nous avons un taux d'imposition faible et que cela sera indolore pour les milafrangar... ».** A vous de juger ce piètre argument.

Cet automne 2015 nous avons tous reçu nos impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière pour les propriétaires). Nous avons tous constaté des hausses importantes qui ne sont pas indolores bien au contraire. Je pense que vous comprendrez ce que nous condamnons depuis plusieurs années.

Le gaspillage de votre argent, les dépenses inutiles sur des projets trop coûteux, l'absence de mutualisation de mise en commun des investissements avec les communes voisines et surtout l'incapacité municipale à contenir les dépenses dans un contexte économique et social très inquiétant. La variable d'ajustement c'est vous, c'est votre portefeuille, c'est votre argent.

**Nous, élus de l'opposition, nous nous sommes opposés à cette hausse de l'impôt et avons voté contre.**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Hausses des impôts locaux</b> (Votés par la majorité municipale)	<b>0%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	<b>2%</b>	<b>1,5%</b>	<b>2,5%</b>	<b>2%</b>
<b>Inflation France (source INSEE)</b> (2008 et 2014 : élections municipales)	<b>2,8%</b>	<b>0,1%</b>	<b>1,5%</b>	<b>2,1%</b>	<b>2%</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0%</b>

## Assainissement collectif : des choix contestables

En 2014, nous avons soulevé le problème de l'extension de l'assainissement collectif dans notre village qui, à notre avis, n'avancait pas assez vite avec des zones prioritaires : Les 2 zones artisanales « Duboscoa », « Lantegia » et le quartier-bas.

Dès le printemps 2014, la voirie a été entièrement refaite à Duboscoa mais rien n'avait été prévu pour l'assainissement, ce qui était à nos yeux une grave erreur et nous l'avions signalé mais en vain.

Le réseau est arrivé à Lantegia en janvier 2015, mais passant sur des terrains privés pour éviter d'installer une pompe de refoulement, ce sont 12 propriétaires fonciers de la zone artisanale et de sa continuité qui l'ont financé en partie. Ce fût ensuite le chemin Bixarbelchenea puis cette fin d'année, la départementale 137, le chemin de Bellegarde et le chemin Larrepunta.

Lors d'une discussion en commission urbanisme, nous avons indiqué que lorsqu'on prolongeait le réseau dans un quartier, la logique voudrait que tous les chemins annexes menant à la voie principale y soient raccordés aussi. Mais, la majorité municipale n'étant pas de cet avis, nous nous retrouvons donc avec des zones assainies partiellement.

La politique d'assainissement menée par notre majorité municipale nous interroge :

1. Rien ne semble prévu à l'avance et nombreux sont les riverains qui ont refait leur assainissement autonome, qui n'était plus aux normes, peu de temps avant l'arrivée du réseau collectif et qui ont donc dépensé des sommes considérables inutilement.
2. Des riverains tout proches du réseau collectif qui font le choix de payer eux-mêmes l'extension du réseau pour éviter de réinvestir dans un assainissement autonome, la collectivité refusant de le prendre en charge. N'est-ce pas une injustice ?
3. Des choix de tracés d'extension contestables tel qu'à Larrepunta où le réseau traverse des terrains privés plutôt que de suivre la route principale et de raccorder ainsi toutes les habitations. Pourquoi ? L'argument avancé d'économie de « tuyaux » nous surprend...
4. Des zones très peu habitées comme au chemin de Bellegarde alors que d'autres chemins juste avant, beaucoup plus densifiés, sont laissés de côté. Là encore, pourquoi ? Pour urbaniser ce quartier ? Toutes les lois actuelles préconisent de densifier les constructions en centre-bourg et non dans des zones aussi éloignées et à protéger.

Vous pouvez visualiser les cartes de ces dernières extensions du réseau sur notre site. Peut-être y trouverez-vous quelques explications !

Et pour le quartier-bas, pourtant prioritaire à nos yeux : toujours rien de défini à ce jour.

## Taxe d'aménagement : une augmentation démesurée

Calculée après obtention d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable, son taux en vigueur en 2015 était de 3%.

### Détail de son calcul pour une construction de 160 m<sup>2</sup> :

Taxe = surface x (indice de calcul (705 € / m<sup>2</sup> fixé par l'Etat) x abattement) x taux

Construction de 160 m<sup>2</sup> soit 100 m<sup>2</sup> + 60 m<sup>2</sup>

**En 2015**, avec taux à 3% (0,03), avec abattement de 50% pour les 100 premiers m<sup>2</sup>, sans exonération au-delà

100 x (705 x 50%) x 0,03 = 1 057,50 €

60 x 705 x 0,03 = 1 269,00 € soit un total de **2 326,50 €** (part communale seule)

Lors du CM du 24 novembre, les 15 élus de la majorité votent une **augmentation du taux à 5%** qui va se traduire par une énorme augmentation du montant de la taxe. Et les revenus modestes, malgré la contrepartie votée d'une exonération de 50% sur la surface au-delà de 100m<sup>2</sup>, seront eux aussi **lourdement pénalisés : + 21,2% de la part communale** (voir calcul ci-dessous). **C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre cette augmentation totalement injustifiée de cette taxe.**

**En 2016**, avec taux à 5% (0,05), avec abattement de 50% pour les 100 premiers m<sup>2</sup> et avec exonération de 50% au-delà pour les foyers bénéficiant d'un prêt à taux zéro.

Pour les bénéficiaires du prêt à taux zéro :

100 x (705 x 50%) x 0,05 = 1 762,50 €

60 x (705 x 50%) x 0,05 = 1 057,50 € soit un total de **2 820,00 € soit +493,50€ (+ 21,2 %)** (part communale seule)

Pour les non bénéficiaires du prêt à taux zéro :

100 x (705 x 50%) x 0,05 = 1 762,50 €

60 x 705 x 0,05 = 2 115,00 € soit un total de **3 877,50 € soit +1 551,00€ (+ 66,6 %)** (part communale seule)

Cette taxe permet à la commune de prendre en charge les frais engagés pour l'extension des voiries et réseaux.

Déjà jusqu'en 2015 elle rapportait à la commune bien plus que le coût de ces travaux. En 2016, elle permettra de financer les projets démesurés de la majorité municipale, prête à tout pour trouver des finances nécessaires.

## Adhésion

**Vous souhaitez participer activement à nos travaux ou simplement nous soutenir ?**

**Adhérez à l'association en remplissant le formulaire ci-dessous:**

**Bulletin d'adhésion**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**Tél. :** \_\_\_\_\_ **- Mél :** \_\_\_\_\_

**J'adhère à l'association Mila Berri :**

**Membre: 10€** -  **Soutien : .....€** - **Domaine(s) sur le(s)quel(s) je souhaite m'investir dans l'association :**

**Vous serez contacté(e) dès réception de votre adhésion.**

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de «Association Mila Berri»

Renvoyer ce bulletin et le chèque à :

Association Mila Berri  
Françoise MALLE  
478, Chemin Harriagaraia  
64990 VILLEFRANQUE



Bulletin de l'association :  
«Mila Berri»  
Tirage du 07 janvier 2016,  
1000 exemplaires  
Contact : [info@milaberri.com](mailto:info@milaberri.com)  
Site : <http://www.milaberri.com>